



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 04 NOVEMBRE 2021

**Présents** : Franck DELTERAL – Damien DUROY – Sandra SEIZELARD – André CURNIL – Sandrine MONSBROT – Florence REY – Christophe POLONI – Joël OUDOT – Pablo GUNDOVA – Anne de LAVARDE – Jean-Pierre BUFFIERE

**Absent(s) excusé(s)** : /

**Secrétaire de séance** : Sandrine MONSBROT

### DÉLIBÉRATIONS :

- ✓ **RÉVISION DU LOYER DE L'APPARTEMENT COMMUNAL** : Selon l'indice de référence des loyers du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 (131,67), le montant du loyer mensuel pour l'appartement communal passe de 279,78 € à 282,13 €. Le Conseil Municipal décide de fixer le montant de ce loyer à 282,13 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- ✓ **RÉVISION DU LOYER DU STUDIO COMMUNAL** : Selon l'indice de référence des loyers du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 (131,67), le montant du loyer mensuel pour le studio communal passe de 208,59 € à 210,31 €. Le Conseil Municipal décide de fixer le montant de ce loyer à 210,31 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### ARBRE DE NOËL :

La commune va pouvoir à nouveau organiser le Noël des enfants. Il aura lieu le MERCREDI 22 DÉCEMBRE 2021 à 15 H : un spectacle de magie sera proposé, suivi du traditionnel goûter, et de la distribution des cadeaux pour les enfants (de la naissance jusqu'au CM2).

Fin de la séance.

